

## ETAPE ►07

# ACTIVER LE CONTROLE PARENTAL SUR UN MOBILE

LES TROIS OPERATEURS MOBILES PROPOSENT D'ACTIVER, SUR LEUR SITE, UN SERVICE DE CONTROLE PARENTAL AFIN DE BRIDER L'ACCES A CERTAINS SITES ET SERVICES SUR LE TELEPHONE DE VOTRE ENFANT.

### 01 ► CHEZ BOUYGUES TELECOM

Le service de contrôle parental de cet opérateur bloque l'accès aux sites inappropriés (charme, rencontres, etc.) et ceux non référencés sur son portail iMode, tout comme certains services (Premium SMS+, MMS+ et Visio+ de charme, services de rencontres et de tchate). Si votre enfant utilise son mobile avec des cartes prépayées Universal Mobile, composez le **634** sur son téléphone pour être mis en relation avec un conseiller. S'il utilise un forfait, composez le **614** ou activez le contrôle parental sur le site de l'opérateur. Pour cela, affichez la page [www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr) dans le navigateur de votre ordinateur. Placez le curseur de la souris sur **Espace Client**, puis choisissez **Espace client Forfaits** dans le menu déroulant. Saisissez le numéro de téléphone de l'enfant et son code personnel. Ce code, à ne pas confondre avec le code PIN de son téléphone, est celui qui lui a été communiqué quand il a souscrit l'abonnement, Cliquez sur **Valider**. Dans la section **Mon forfait et mes options**, cliquez sur **Changer mes options**. Appuyez sur le bouton **Voir** en regard de **Les Options de téléphonie**. Cliquez enfin sur **Choisir** en regard de **Service Contrôle parental**, puis cliquez dans la fenêtre pop-up sur **Finaliser et voir le panier**, puis sur le bouton **Valider ma sélection**, puis **Valider ma commande**. Le contrôle parental est effectif en principe le jour même.

### 02 ► CHEZ ORANGE

Le service de contrôle parental proposé par Orange bloque, sur son réseau mobile, les sites français inappropriés, tous les sites étrangers, tout comme l'accès, le soir, à certaines chaînes de télévision. Par contre, il ne bride pas l'accès à la messagerie instantanée sur le mobile de votre enfant. Pour activer le contrôle parental, contactez le service clientèle en composant le

**700** ou le **740** si votre enfant dispose d'un forfait ou le **722** s'il utilise des cartes prépayées (Mobicarte, M6mobile, Sic phone, U mobile,...). Vous pouvez également activer le contrôle parental avec un PC en vous connectant sur le site d'Orange Rendez-vous alors à l'adresse [www.orange.fr](http://www.orange.fr). Cliquez sur le lien **Espace client** en haut à droite de la page Web, puis sur le bouton **Identifiez-vous**. Saisissez le numéro de téléphone et le mot de passe du compte de votre enfant, puis appuyez sur **Valider**. Dans le bloc **tout mon compte**, cliquez sur **mes options**. Activez ensuite l'onglet **toutes les options**, puis **gérer mon abonnement**. Dans la rubrique contrôle d'appel, cliquez sur le lien **Souscrire** puis sur le bouton **Confirmer**. Le service sera activé sous 48 heures.

### 01 ► CHEZ SFR

Cet opérateur vous propose d'activer son service de contrôle parental par courrier postal, depuis le mobile de votre enfant via le portail Vodafone Live!, son service clientèle (composez le **900** pour les forfaits standards, bloqués et carte\* prépayées) ou sur son site Web. Nous avons opté pour ce dernier choix. Pour cela, affichez la page [www.sfr.fr/contrôle-parental/](http://www.sfr.fr/contrôle-parental/). Cliquez sur le lien **Vous êtes client mobile** dans le bloc Activer le **contrôle parental**. Dans le bloc **Identification**, saisissez le numéro de téléphone et le code permettant d'accéder à son compte en ligne, puis activez le lien **Accéder à Mon compte**. Une fois connecté, deux niveaux de filtrage sont proposés. Le **Contrôle Parental Renforcé**, le plus strict, vous interdit l'accès aux sites de rencontre, de charme et interdits aux mineurs, tout comme les services de tchate et de blogs. Le simple Contrôle parental, lui, ne bloque que les sites de rencontres et de charme. Cliquez sur **Choisir ce profil** puis **Valider**. Comptez environ deux jours pour que ce service soit activé.